

---

Extrait du procès-verbal de la société populaire de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne) détaillant les dons patriotiques de ses citoyens, en annexe de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Extrait du procès-verbal de la société populaire de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne) détaillant les dons patriotiques de ses citoyens, en annexe de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 321;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39558\\_t1\\_0321\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39558_t1_0321_0000_1);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

## X.

DON PATRIOTIQUE DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-BELLES, DISTRICT DE SAINT-YRIEIX, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (1).

## I.

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

*Extrait du procès-verbal des séances de la Société populaire de Saint-Germain-les-Belles, du décadi 21 brumaire de la deuxième année de la République une et indivisible.*

Le citoyen Gourgauderie donne lecture d'une adresse dont l'a chargé la municipalité pour la Convention nationale : la rédaction en est approuvée.

Ensuite le ministre du culte dit que, pénétré des besoins de la République, il pense que chaque endroit doit y subvenir selon ses moyens; qu'en conséquence, préférant la simplicité au faste, il serait d'avis que les vases d'argent, dont il se sert pour l'exercice de ses fonctions, fussent envoyés à la Convention nationale. Cette proposition ayant été successivement discutée par le citoyen Maublanc, curé, Combette-Chaulu et Michel Villetelle, la Société, conjointement avec la municipalité qui a été interpellée à cette délibération, arrête l'affirmative de la motion ci-dessus.

Combette-Chaulu dépose sur le bureau 13 cuillers et 11 fourchettes en argent, afin qu'ils soient joints aux objets destinés à être présentés à la Convention nationale; et, dans les mêmes intentions, Maublanc, curé, y joint 48 livres; Freissinet, administrateur du directoire du département de la Haute-Vienne, 24 livres; Freissinet jeune, membre du conseil du district de Saint-Yrieix, 12 livres; Jaquette Gourganerie, ses pendants en or.

Alors Michel Villetelle propose que tous ceux qui sont présents à la séance fassent offrande à la patrie du numéraire et des effets en or ou en argent qu'ils ont sur eux; et elle-même donne ses pendants en or et 12 livres. Cette motion est applaudie, et cet exemple suivi avec enthousiasme. Aussitôt on se presse autour du bureau pour y déposer les objets ci-mentionnés.

Launay offre 12 livres; Deyguperse, 24 livres; Josselin, 24 livres; Gourgauderie, 36 livres et sa chaîne de montre en or; Simon Bréjat, 12 livres; la citoyenne Rubin, 8 livres; Jean-Baptiste Bréjat, 24 livres; Marthe Bréjat, ses pendants en or; Marie-Anne Villetelle, son dé d'argent; la citoyenne Bourbon, ses boucles d'argent doré; Marguerite Maublanc, ses boucles d'argent; la citoyenne Defaye, 12 livres; Martial Deyguperse, 6 livres; Elisabeth Chaulu, ses

pendants en or; Barthélemy-Michel Villetelle, 24 livres; Jean Villevertange, 6 livres; la citoyenne Gaviret, ses pendants en or; Jean Combette, 3 livres; Victoire Dupont, 12 livres; Lugin, 12 livres; la citoyenne Hilaire Freyssinet, ses pendants; la veuve Jouhaud, 24 livres; Rose Jovelin, 12 livres; Aubusson, curé, ses boucles d'argent; Marie Rignac-Leyssenne, un gobelet d'argent, et sa fille, âgée de huit ans, ses pendants en or; Brandy-Leyppinais, 6 livres; Marie-Anne Laboissière, 6 livres; Marie Menot Chaveiroux, ses boucles en argent et un anneau d'or; Bonet, une boucle de col en or et un vieux galon en or; Louise Depomme, une pièce de 12 francs et un dé d'argent; Michel Donnet, 6 livres; Luce Cygneperse, sa croix d'argent; Marguerite Borery, un dé d'argent; Jeanne Chamassières, 3 livres; Léonard Reynex, 6 livres; Dominique Lausade, 24 livres; Jean-Baptiste Combette, curé, un cachet d'argent; Jean Depomme, cadet, 3 livres; Anne Penaud-Teysse, deux paires de pendants, dont l'un en or, et l'autre en pierres montées en argent; François Rillac, 36 sols; François Medad, 36 sols; Léonard Servenérie, 3 livres 12 sols; Jean Dumont, 12 livres; Anne Depomme, 36 sols; Jean Debette, dit Bisseren, 6 livres; Guillaume Livrace, 36 sols; Jeanne Préjus, son dé d'argent; Catherine Chatard, 27 sols et un anneau d'or; Charles Dufour, le galon en or de son manteau; tous les objets ci-dessus en or ou en argent.

Total : 38 mares d'argenterie d'église; 448 livres 13 sols en numéraire; 14 cuillers, 11 fourchettes d'argent, pesant 9 mares; 4 dés en argent; 1 cachet en argent; 9 boucles d'argent; 1 gobelet d'argent; 1 Saint-Esprit d'argent; 8 paires de pendants en or; 1 paire de pendants en pierres montées en argent, 1 boucle de col en or; 1 chaîne en or; 2 anneaux d'or; 2 vieux galons en or.

Certifié conforme à l'original, le 26 brumaire de l'an II de la République une et indivisible.

(*Suivent les signatures.*)

Mention honorable.

## II.

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (1).

*La Société populaire de Saint-Germain-les-Belles, district de Saint-Yrieix, département de la Haute-Vienne, fait offrir à la Convention nationale, par le citoyen Bordas, l'un des représentants du peuple, une caisse renfermant 38 mares d'argenterie d'église, 448 livres 13 sous en numéraire, 14 cuillers et 11 fourchettes d'argent pesant 9 mares, 4 dés en argent, 9 boucles d'argent, un gobelet d'argent, un Saint-Esprit en argent, 8 paires de pendants en or, une paire de pendants garnis de pierres montées en argent, une boucle de col en or, une chaîne en or, 2 anneaux d'or, 2 vieux galons en or. Ainsi les citoyennes se sont elles-mêmes dépouillées de leurs bijoux pour venir au secours de la*

(1) Le don patriotique de la commune de Saint-Germain-les-Belles n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 8 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance et dans le compte rendu de la même séance publié par le *Mercury universel*.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 8 frimaire an II (jeudi 28 novembre 1793).

(1) *Mercury universel* [9 frimaire an II (vendredi) 29 novembre 1793], p. 143, col. 1].